Association Cerebral Jura

Association Cerebral Jura

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 juin 2021
19h00 aux Ateliers Protégés Jurassiens
Jolimont 11 à Delémont

Pour adoption

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 août 2020
4. Rapport annuel de la Présidente
5. Sous-contrat de prestations
6. Comptes 2020 et rapport de la fiduciaire
7. Approbation du budget 2020
8. Révision partielle des statuts
9. Comité
10. Activités 2021
11. Divers

1. Ouverture de l'Assemblée

La présidente, Françoise Ruiz, souhaite à chacun-e la bienvenue, et déclare la 57e Assemblée générale (ci-après Assemblée) ouverte.

En préambule, elle remercie tout particulièrement Madame la Ministre Nathalie Barthoulot de sa présence lors de cette soirée.

Françoise Ruiz remercie la direction et le personnel des Ateliers Protégés Jurassiens de Delémont de leur accueil. Elle précise qu'en raison des restrictions sanitaires, l'Assemblée prévue initialement le 20 mars a dû être repoussée au 25 juin 2021. L'Assemblée a été convoquée dans le délai statutaire. Les règles sanitaires sont ensuite énumérées.

Plusieurs personnes se sont excusées dont Madame Roueche, Monsieur Jean-François Deschamps et Madame Tosca Nini de la direction des Fontenattes. La liste des personnes excusées est annexée au procès-verbal.

Suite à la pandémie, la situation reste à l'heure actuelle incertaine, car l'OFAS ne s'est à ce jour pas encore prononcé concernant l'année blanche 2020. En effet, l'Association Cerebral Jura avait été contrainte à annuler la majeure partie de ses activités en 2020, en raison de la dangerosité de la covid-19 et des restrictions sanitaires édictées par les autorités.

Pour rappel, lors de sa venue à l'Assemblée de l'année précédente, Beat Ris, directeur financier de la faîtière, avait indiqué que les discussions étaient en cours avec l'OFAS, le souhait étant que les prestations 2020 soient versées et sans réduction. Lors de la conférence des présidents des associations régionales de samedi 19 juin 2021, Beat Ris a par ailleurs informé qu'il était toujours sans nouvelle de l'OFAS concernant l'effet de la pandémie sur les prestations non effectuées en 2020.

L'ordre du jour proposé est accepté par l'Assemblée.

N°	Descriptif	Remarque-s
1.1	L'ordre du jour est accepté par les membres présents	AG

2. Nomination des scrutateurs

Catherine Dolce et Jacinta Kläy sont nommées en qualité de scrutatrices.

Décision de l'Assemblée :

N°	Descriptif	Remarque-s
2.1	Catherine Dolce et Jacinta Kläy sont nommées en qualité de scrutatrices	AG

3. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 août 2020

Le procès-verbal est approuvé sans modification et remerciements sont faits à son auteure.

Décision de l'Assemblée :

N°	Descriptif	Remarque-s
3.1	Le procès-verbal du 21 août 2020 est approuvé sans modification.	De suite

4. Rapport annuel de la présidente

Comme pour beaucoup de personnes, l'année 2020 laisse un goût amer et pour certains, rime avec « solitude » et « ennui ». Année frustrante qui a privé chacun-e des petits plaisirs quotidiens de la vie dits « banals », mais démontrant qu'ils étaient essentiels à l'épanouissement de chacun-e.

Cette situation a été très pénible pour toutes et tous, d'autant plus pour les personnes en situation de handicap et leurs proches. Certaines personnes en institution ont dû vivre en « vase clos » et n'ont plus pu voir leur famille comme auparavant, les structures d'accueil ont été longtemps fermées mettant les proches aidants à contribution, et les thérapies ont dû être stoppées durant de nombreuses semaines.

La présidente appelle l'assemblée à se mettre un instant à leur place pour se demander quel en serait été le sentiment de chacun-e.

Pour adoption

Cette crise sanitaire, met en lumière les faiblesses liées aux différents handicaps, qui ont été bien des fois oubliés. Les personnes en situation de handicap lourd ont parfois été assimilées aux personnes vivant dans des homes de personnes âgées, dont les besoins sont différents.

Dans chaque situation négative, il y a du positif à en retirer. Le comité et le secrétariat se sont questionnés et repositionnés sur les activités des années futures et de nouveaux cours, offrant sécurité et inclusion seront proposés.

En 2020, la quasi totalité des activités ont dû être annulées ou reportées à 2021. Conformément au sous-contrat de prestations, l'Association est tenue d'organiser ces activités.

Seul, le cours inclusif de Qi Gong destiné aux personnes en situation de handicap et aux proches aidants a pu être dispensé, comptant la participation de 9 personnes bénéficiaires.

Les cours 2020 ci-après, qui étaient préparés ou en cours de préparation ont dû malheureusement être annulés :

- Week-ends et séjours
    - Résidence Bellevue Charmey (FR), du 8 au 10 mai,
    - Le Camp Vaumarcus (NE), du 26 au 28 juin,
    - Chalet le Cazot Les Giettes (VS), du 18 au 20 septembre
    - Les Mottes aux Franches-Montagnes (JU), du 25 au 27 septembre
    - Fil du Doubs St-Ursanne (JU), du 17 au 18 octobre
- Sorties
    - "Sur une note de musique" prévue le 16 mars,
    - Détente aux bains thermaux à Aquavirat le 22 novembre.
- 2 cours de demi-journées de thérapie équestre portant sur la gestion émotionnelle, prévus fin octobre et début novembre n'ont pas pu aboutir.
- Cours semestriels « Approche socio-thérapeutique avec le cheval », encadrés par 3 monitrices et des éducateurs spécialisés.
- Manifestation inclusive « Jeux pour tous » qui devait se dérouler le 26 septembre. En 2018, elle avait réuni un public de 300 personnes.

En conclusion, près de 400 personnes auraient dû pouvoir participer aux prestations 2020 susmentionnées. Le montant des prestations non effectuées s'élève à CHF 21'997.50. Montant qui a dû être ajouté dans les comptes.

Pour pallier l'année 2020, le comité a décidé d'une part de reporter le week-end famille 2020 en 2021, et d'autre part de rallonger une partie des séjours 2021.

Plusieurs personnes ont sollicité des conseils divers auprès du secrétariat qui les a aidées et accompagnées dans leurs démarches.

Le bulletin « Autre Regard » continue à paraître deux fois par année. L'impression et l'assemblage sont toujours confiés aux services de bureautique des Ateliers Protégés Jurassiens. Le travail est très bien réalisé et les délais respectés. Un grand merci est adressé aux collaborateurs de cet atelier pour leur professionnalisme. Outre les membres qui le reçoivent, il est aussi envoyé aux pédiatres du canton, aux ergothérapeutes, aux physiothérapeutes et aux partenaires de l'Association.

Pour adoption

Comme annoncé lors des deux dernières assemblées, le service SOS-relève a été analysé afin de déterminer pourquoi cette prestation n'était plus beaucoup utilisée. Il en résulte que cette dernière n'étant pas subventionnée, les parents n'ont pas les moyens d'engager une personne rémunérée pour pouvoir un peu "souffler" de temps à autres. Afin de pouvoir apporter une petite aide financière, le comité a décidé de créer un nouveau fonds approvisionné par les demandes de dons spécifiques au service SOS-Relève. Les aides octroyées sont destinées aux membres de l'Association qui sont en situation de handicap ou à leurs proches. Ces aides sont de courtes à moyenne durée et dépendent du montant à disposition du fonds SOS-Relève. Selon le montant, elles relèvent de la compétence du secrétariat ou du comité. Les aides à long terme en revanche doivent provenir d'une autre source de financement. Le secrétariat est là pour conseiller, aider et aiguiller les membres dans leurs démarches. Les demandes de dons faites ont permis d'augmenter le fonds qui passe de CHF 750.- fin 2019 à CHF 3'150 fin 2020. Les demandes doivent être adressées au secrétariat de l'association.

Au même titre que les activités 2020 annulées, le groupe de parole destiné aux parents d'enfants en situation de handicap n'a pas pu se réunir en 2020. Néanmoins les contacts ont été entretenus entre les parents.

Ces soirées de partages sont d'un grand soutien psychologique ! En outre, elles permettent d'échanger sur de nombreuses thématiques, telles que les aspects relatifs au handicap, aux assurances sociales, à la fratrie, etc. Pour intégrer ce groupe, il faut effectuer à la demande au secrétariat.

Les personnes ci-après représentent les intérêts de l'Association et de ses membres au sein de différents conseils ou groupes. Ce sont :

- Françoise Ruiz : groupe ressource Proches aidants, Forum handicap Jura et la représentation des associations et de proches au sein de la plateforme Junorah
- Pascal Hubleur : Conseil de Fondation des Castors
- Yvonne Ren : Conseil de Fondation du CERAS
- Joëlle Girardin : Fédération des associations jurassiennes des parents d'élèves (FAPE-JU) et Conseil scolaire.
- Christian Hänggi : Commission jurassienne de la Santé

Elle les remercie de leur engagement.

Durant l'année 2020, le comité s'est réuni à 5 reprises la plupart du temps par visioconférence, pour traiter la gestion courante de l'association, les prestations en faveur des personnes en situation de handicap, les comptes de l'association et le budget, les préoccupations en lien avec la pandémie et les activités non effectuées en lien avec le nouveau sous-contrat de prestations.

Près de 375 heures ont été effectuées à titre bénévole et honorifique par les membres du comité et par les représentants de l'Association dans les divers conseils et associations.

La présidente les remercie de leur engagement.

Pour adoption

5. Sous-contrat de prestations (point reporté de 2020)

Depuis de nombreuses années, l'Association est au bénéfice d'un sous-contrat la liant avec l'Association Cerebral Suisse et l'OFAS, ce sous-contrat ayant pour but d'organiser des prestations.

L'Association peut ainsi offrir des prestations professionnelles aux personnes en situation de handicap et à leurs proches.

Au terme du précédent sous-contrat, en 2018, l'Association a été informée par la faîtière, que l'OFAS n'acceptait pas de prendre en compte les CHF 15'000.- alloués annuellement par la Fondation Cerebral Suisse pour les frais de fonctionnement du secrétariat. Par frais de fonctionnement, est entendu toute activité qui est en-dehors du sous-contrat de prestations comme par exemple les cotisations envoyées aux membres, les demandes de dons.

Ainsi, l'OFAS a considéré ces 15'000 francs annuels comme prestations supplémentaires à effectuer et ce depuis le début du précédent sous-contrat. Ce qui représentait fin 2019, une couverture positive de 46'468 francs, appelé CC4.

Les conséquences sont que l'Association n'obtient plus d'argent pour les frais de fonctionnement de son secrétariat et est dans l'obligation de solder cette CC4 positive, sans quoi, ce montant devrait certainement être remboursé à l'OFAS, avec le risque d'obtenir moins de subventions à l'avenir.

Après s'être réuni à maintes reprises pour trouver des solutions, le comité a proposé à l'Assemblée de 2019 d'attribuer les cotisations aux frais de fonctionnement du secrétariat hors art. 74. En parallèle, afin de réduire ce montant CC4, de nombreuses activités ont été proposées aux membres.

A présent, les prestations effectuées en 2019 ont pu faire baisser ce montant de plus de CHF 5'000.-. Les chiffres définitifs de l'OFAS pour 2020 doivent encore parvenir ; ils devraient vraisemblablement faire augmenter à nouveau la CC4.

La présidente relève que la CC4 positive a déjà péjoré les négociations du sous-contrat 2020-2023. En effet, au vu des prestations effectuées lors du précédent sous-contrat, l'Association aurait dû pouvoir toucher un montant plus élevé. Or, comme la CC4 était positive, l'OFAS n'a pas permis d'augmenter le sous-contrat 2020-2023, qui reste en conséquence au même montant que le précédent sous-contrat.

Vendredi dernier, Françoise Ruiz a participé à la conférence des présidents donnée par la faîtière, où était expliquée à toutes les régions, cette problématique en lien avec la CC4 positive, qui doit absolument être en-dessous de zéro au terme des sous-contrats de chaque région.

En effet, si la couverture est négative à fin 2023, les négociations avec l'OFAS pourront vraisemblablement aboutir au moins sur un montant similaire. En revanche, si à fin 2023, les régions n'ont pas réussi à avoir une CC4 négative, le montant du prochain sous-contrat s'en verra diminué.

Pour adoption

La présidente énumère ensuite le contenu du sous-contrat de prestations pour la période contractuelle de 2020 à 2023 :

L'Association est mandatée pour

- faire des cours de loisirs ou sportifs destinés aux personnes en situation de handicap et à leurs proches. Ils peuvent être ponctuels sur une journée ou demi-journée, en bloc sur plusieurs jours ou semestriels.
- la diffusion d'informations au public par l'intermédiaire du bulletin Autre regard, du site internet, des e-mails, et des informations par papier.
- dispenser des conseils et donner des informations au public sur la thématique du handicap.

Le montant du sous-contrat est identique au précédent sous-contrat de prestations, qui s'élève à CHF 38'432.—par année, ce qui, comme le démontrera le point suivant, ne couvre de loin pas toutes les charges annuelles.

La présidente remercie l'Assemblée de son attention et donne la parole à la trésorière pour les comptes.

6. Comptes 2020 et rapport de la fiduciaire

Antonella Donadei expose son rapport des comptes 2020 présentant un déficit de CHF 2'443.37. Lors de la présentation du budget en Assemblée 2020, un bénéfice prévisionnel[1] dû aux prestations non effectuées, avait été budgété. A la demande de la faîtière, le montant des prestations non effectuées en 2020, s'élevant à CHF 21'997,50 a dû être inscrit en charge extraordinaire et porté au bilan, le temps de savoir ce que l'OFAS décidera concernant cette année blanche. Raison pour laquelle le bénéfice s'est transformé en déficit.

Le total des charges s'élève à CHF 67'138.80 et les produits à CHF 64'695.43.

Le montant des dons reçus s'élève à CHF 6'650.00. Ce montant comprend des dons de particuliers, de l'action caritative d'Alexandre Gerber, de communes, de bourgeoisies, de paroisses réformées et catholiques. Outre ces donateurs, nos week-ends et nos cours ont reçu le soutien de l'OFAS, de la délégation jurassienne de la Loterie romande, de Denk an mich et de la Fondation Cerebral.

Nos fonds propres s'élèvent à CHF 174'407.00. Les comptes de l'Association sont donc en bonne santé.

Comme mentionné ci-dessus, un nouveau compte a dû être créé au bilan pour les prestations du sous-contrat non fournies en 2020.

Le montant de notre CC4 positive qui initialement s'élevait à CHF 46'468.—a été baissé à CHF 41'252.00, grâce aux activités supplémentaires effectuées en 2019.

Pour rappel, ce montant devra être en-dessous de zéro à la fin du sous-contrat de prestations en 2023, raison pour laquelle les budgets des années suivantes devront être déficitaires.

La parole est laissée à la secrétaire pour faire lecture des comptes en détail.

[1] CHF 6'193,85

Pour adoption

La trésorière lit ensuite le rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint, et remercie la fiduciaire FIDAG de ses conseils et de leur travail.

Elle invite l'Assemblée à accepter les comptes 2020 et à donner décharge au comité par un lever de mains.

Décision de l'Assemblée :

N°	Descriptif	Remarque-s
6.1	Les comptes sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée au comité	De suite

Election de l'organe de contrôle

Comme le prévoit les statuts de l'Association (art. 22), l'organe de contrôle est réélu chaque année. La présidente propose de continuer de fonctionner avec la fiduciaire FIDAG, qui donne pleine satisfaction et conseille l'Association depuis plusieurs années. De plus, son soutien pour les questions relatives à l'OFAS et les stratégies à adopter sera précieux durant l'année à venir.

Décision de l'Assemblée :

N°	Descriptif	Remarque-s
6.2	L'organe de contrôle FIDAG à Delémont est réélu pour une année	De suite

7. Approbation du budget 2021

La parole est laissée à la trésorière pour la présentation du budget 2021. Il a été adopté initialement par le comité lors de sa séance du 1er mars 2021.

Comme mentionné lors l'information liée à la problématique OFAS, le budget devra être déficitaire pour les prochaines années afin que le montant CC4 soit en-dessous de zéro. De plus, lors de la séance des présidents des associations régionales, la faîtière pense que chaque région devra certainement compenser les prestations non effectuées en 2020, ce qui pousse notre association à être largement déficitaire pour ces prochaines années.

La trésorière laisse la parole à la secrétaire qui présente le budget déficitaire à hauteur de CHF 18'588.-.

Le budget 2021 ne suscitant pas de questions, la présidente propose de l'approuver et est adopté à l'unanimité.

Françoise Ruiz remercie la trésorière et la secrétaire de leur excellent travail.

Décision de l'Assemblée :

N°	Descriptif	Remarque-s
7.1	Le budget 2021 est adopté à l'unanimité	De suite

Pour adoption

8. Révision partielle des statuts

L'Association Cerebral Suisse a révisé ses statuts en date du 19 octobre 2019 lors de son Assemblée des délégués, laissant un délai de 2 ans aux régions pour adapter leurs propres statuts. Il s'agit essentiellement de modifications cosmétiques sur la terminologie en rapport au handicap qui a évolué ces dernières années.

Aux articles 2, 5 et 25, il y a eu des modifications de terminologie, en indiquant "personne vivant avec une paralysie cérébrale" au lieu de la notion de polyhandicap.

A l'article 2, il est rajouté, que l'association veille également à garantir les possibilités professionnelles.

A l'art. 4, le renvoi aux articles 60 et suivants du code civil a été rajouté. Ces articles traitant des associations.

Décision de l'Assemblée :

N°	Descriptif	Remarque-s
8.1	Les modifications apportées aux statuts de l'Association Cerebral Jura sont adoptées à l'unanimité	De suite

9. Comité

La parole est donnée à la vice-présidente, Marie-France Barth, qui propose une nouvelle membre au comité de l'Association. Il s'agit de Pia Curschella, enseignante spécialisée depuis de nombreuses années, et ayant déjà fait partie de l'Association Cerebral du canton de Vaud, Pia nous a fait part de son désir d'intégrer l'Association afin d'apporter sa contribution et son expérience.

Comme le prévoient les statuts, l'Assemblée est compétente pour adopter un nouveau membre au sein du comité.

Décision de l'Assemblée :

N°	Descriptif	Remarque-s
9.1	Pia Curschellas est nommée par l'Assemblée en qualité de membre assesseur du comité de l'Association	De suite

La parole est donnée à la Joëlle Girardin qui propose, comme le prévoient les statuts, la réélection de la présidente et des membres du comité tous les deux ans.

A l'unanimité, l'Assemblée réélit pour une durée de deux ans Françoise Ruiz en qualité de présidente et les membres du comité. Joëlle Girardin remercie la présidente et les membres du comité de leur engagement et de l'excellente collaboration depuis toutes ces années.

Pour adoption

Décision de l'Assemblée :

N°	Descriptif	Remarque-s
9.2	Françoise Ruiz est réélue à l'unanimité par l'Assemblée pour une période de deux ans.	De suite
9.3	Les membres du comité, à savoir Marie-France Barth, Antonella Donadei, Pascal Hubleur, Laure Ischer, Bego Lema et Pia Curschellas, sont réélus à l'unanimité par l'Assemblée pour une période de deux ans.	De suite

10. Activités 2021

La présidente annonce qu'avec la levée des restrictions, la plupart des activités ont pu reprendre, et certaines sont en voie d'élaboration. Trois week-ends et séjours ont déjà pu avoir lieu, il s'agit du séjour du 13-16.05.2021 au Chalet le Cazot, du week-end du 04-06.06.2021 à Le Camp et du séjour du 07-10.06.2021 aux Mottes.

Les prochains séjours se dérouleront du 20-22.08.2021 à la Résidence Bellevue à Charmey, du 18-20.09.2021 Campo à Magliaso et du 01-03.10.2021 au Fil du Doubs à St-Ursanne.

Les cours semestriels de thérapie équestre "Approche socio-thérapeutique avec le cheval" se déroulent depuis le 21 mai au manège Bourquard à Glovelier se terminent la semaine prochaine.

En revanche, la majeure partie des cours d'une journée ou demi-journée n'ont pas encore repris".

Le groupe parole quant à lui, se réunit régulièrement depuis mars 2021 avec une nouvelle animatrice.

11. Divers

Madame la Ministre Barthoulot remercie au nom du Gouvernement jurassien, sincèrement l'Association Cerebral Jura pour toutes les prestations proposées aux personnes en situation de handicap et à leur famille. Elle relève que le rapport annuel 2020 de la présidente, témoignant de toutes les annulations des activités dues à la pandémie, démontre l'importance de l'Association Cerebral Jura pour les familles du canton du Jura. Elle souligne encore l'étendue du travail fournit par les proches aidants.

Jean-Noël Theurillat, directeur de l'Association PINOS remercie à son tour l'Association pour le séjour organisé en faveur de leurs 11 résidants qui ont pu bénéficier de 4 jours de vacances aux Mottes aux Franches-Montagnes ; une vraie bouffée d'air !

Sybille Charmillot quant à elle témoigne que l'année 2020 a été très dure et pénible pour elle et tout le monde. Elle se réjouit de son nouveau poste de travail qu'elle commence en octobre !

Pour adoption

La parole est ensuite donnée à Celia Schaffter, pour présenter un projet de crèche inclusive LAO[2] à Courchapoix. En quelques mots, ce projet innovateur, avec ouverture prévue début 2022, réunira des enfants avec et sans handicap, dans un concept inclusif. Cette approche éducative est conduite par une équipe éducative constituée de professionnelles diplômées en travail social et/ou du monde de l'enfance. Une trentaine d'enfants pourront être quotidiennement accueillis dans un espace accessible aux personnes à mobilité réduite. LAO bénéficiera également d'une forêt, accessible à la mobilité réduite, offrant une approche innovante. De plus, un espace intergénérationnel y sera ouvert. Célia Schaffter remercie chaleureusement l'Association de son soutien dès le début de leur projet.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la présidente remercie les membres et invités de leur attention et déclare l'Assemblée close à 20h45.

Place est à présent faite pour la 2e partie de cette soirée avec collation et le cours inclusif d'autohypnose dispensé par Monsieur Christophe Marquis.

Delémont, le 2 juillet 2021

Joëlle Girardin
Secrétaire générale

Pour adoption

Annexes : Liste des personnes excusées

Association Cerebral Jura
Secrétariat | Rue des Moulins 12 | 2800 Delémont | T 032 422 66 55
info.ju@association-cerebral.ch | www.cerebral-jura.ch | CCP 25-3057-8

[2] Plus d'infos sur le site internet www.cerebral-jura.ch

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 juin 2021

19h00 aux Ateliers Protégés Jurassiens, Delémont

Résumé des décisions

N°	Descriptif	Remarque-s
1.1	L'ordre du jour est accepté par les membres présents.	AG
2.1	Catherine Dolce et Jacinta Kläy sont nommées en qualité de scrutatrices.	AG
3.1	Le procès-verbal du 21 août 2020 est approuvé sans modification.	De suite
6.1	Les comptes sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée au comité.	De suite
6.2	L'organe de contrôle FIDAG à Delémont est réélu pour une année	De suite
7.1	Le budget 2021 est adopté à l'unanimité.	De suite
8.1	Les modifications apportées aux statuts de l'Association Cerebral Jura sont adoptées à l'unanimité.	De suite
9.1	Pia Curschellas est nommée en qualité par l'Assemblée en qualité de membre assesseur du comité de l'Association.	De suite
9.2	Françoise Ruiz est réélue à l'unanimité par l'Assemblée pour une période de deux ans.	De suite
9.3	Les membres du comité, à savoir Marie-France Barth, Antonella Donadei, Pascal Hubleur, Laure Ischer, Bego Lema et Pia Curschellas, sont réélus à l'unanimité par l'Assemblée pour une période de deux ans.	De suite

Pour adoption

Association Cerebral Jura
Secrétariat | Rue des Moulins 12 | 2800 Delémont | T 032 422 66 55
info.ju@association-cerebral.ch | www.cerebral-jura.ch | CCP 25-3057-8